

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Vous avez un projet immobilier neuf, ou un projet de rénovation...

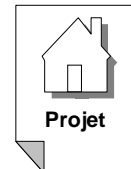
Étape 1 : Le contrôle de conception

Renvoyer en **un exemplaire** et dans les meilleurs délais le formulaire n°11 dûment complété au SIAEP.



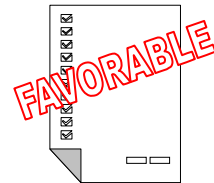
Ne pas oublier de joindre :

- le plan de masse au 1/500^{ème},
- l'étude de sol et de définition de filière



NB : L'avis concernant votre dossier, vous sera communiqué par le SIAEP au plus tard un mois après la date de dépôt.

Si l'avis est défavorable, votre dossier devra être réétudié afin de répondre au(x) motif(s) de refus.



Votre installation d'assainissement non collectif va bientôt être réalisée ...

Étape 2 : Le contrôle d'exécution

① Retournez le formulaire n° 15 « Demande de contrôle d'exécution » dûment complété au SIAEP, **10 jours** avant le début des travaux de votre installation ANC.

② Le contrôleur vérifie la bonne exécution de l'installation, en conformité avec :

- le dossier ANC validé (définition de filière),
- les règles de l'art.



Le contrôle s'effectue OBLIGATOIREMENT tranchées ouvertes.

③ Le SIAEP vous transmet la décision écrite **15 jours après le contrôle.**

Si l'avis est **NEGATIF**, vous devrez reprendre contact avec le SIAEP, une fois la mise en conformité réalisée, pour un nouveau contrôle①.

CONDITIONS DE REGLEMENT

Conformément à l'article 10 du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif chaque contrôle est soumis au paiement d'une redevance.



Redevances applicables pour l'année 2009 :

Ces différentes redevances sont applicables par filière d'assainissement non collectif (un ouvrage de prétraitement et un ouvrage de traitement).

		H.T.
Projet A.N.C. Neuf	Contrôle de conception	85.83 €
	Contrôle de réalisation	119.65 €
Installation existante	Etat des lieux	93.64 €
Contre-visite		79.07 €

Le recouvrement de ces redevances est effectué par la Trésorerie Publique.

ACCUEIL

 02-97-41-89-44 /  02-97-41-36-16

Horaires de réception du public

Du lundi au vendredi

De 9 h 00 à 12 h 00

et

de 13 h 30 à 17 h 00 (vendredi 16 h 00)